

Compte rendu de réunion du Conseil de quartier Nord du 23 septembre 2025

Début de séance 18h00, Maison de la Jeunesse et des Sports.

Personnes présentes, Mmes, Mrs : BARTHELEMIO André, BONFILS Vincent, BONNAFFOUX Alain, BOUVIER Philippe, CLEMENT Thierry, CUSANNO Cyril, DRUKMACHER Pierre, FRAISSINET Roland, HISS Hervé et Joelle, LACHICHE Philippe, MACKE Alain(*rédacteur*), MORESCHI Geneviève, PIVA Grégory, POUSSEUR Norbert (*co-rédacteur*), VALENTIN Nicolas, VILLARDRY Didier.

Excusés-ées, Mmes, Mrs : BOTELLA Isabelle, LEBRE Sylvie, MUCHEMBLED Christian, TARTELET Patrick, TUECH André, VIERNE Annick.

Pour la mairie : Mrs, LOEW Grégory, DEVILETTE Richard, SOUZA Jean-Pierre, MEUNIER Franck

Tour de table : questions et réponses

1. Les piétons sont parfois vus tardivement à cause de véhicules parfois encombrants stationnés au raz des passages protégés. La ville a entrepris la pose de protections afin de reculer les stationnements de quelques mètres.
2. Les habitants du quartier Saint Martin / Bas étoile Pascale étaient venus nombreux pour porter l'épineux problème de la distribution de l'eau potable et surtout celui des bornes pour la protection incendie pour leurs habitations. Celles-ci étant dans une zone de forte végétation, les habitants craignent énormément qu'un prochain incendie se déclare, comme cela s'est passé récemment ailleurs avec les forts dégâts occasionnés aux biens et aux personnes.
Aucune protection « incendie » actuellement.
- La réponse de la mairie est que pour ce qui est des bouches incendies, celles-ci sont branchées sur le circuit d'eau potable. Dans la mesure où les habitations autour de l'Etoile Pascale n'ont de l'eau que par le biais de forage, ces bouches « incendie » n'ont pu être installées jusqu'à présent. De plus aucun délai de mise en place des bornes incendie ne peut être donné, l'argent faisant défaut cette année sur ce poste budgétaire.
- Une réunion spécifique sur la question des bouches-incendie ainsi de celle de l'alimentation en eau sera prochainement organisée avec les habitants concernés et les services de la mairie. En effet pour ce qui est de l'alimentation en eau, celle-ci est pour l'instant uniquement faite par forage.
3. Le débat s'est ensuite orienté sur le débroussaillage qui est une obligation générale. Il est rappelé que le débroussaillage est obligatoire sur 50m autour de son habitation, que ce soit sur son terrain ou celui du voisin (Lire à ce propos [la fiche de l'ONF, le paragraphe 'Qui débroussaille'](#)).
4. Au passage, il est précisé que les constructions nouvelles devaient avoir une rétention d'eau en cas de pluie et que cette rétention devait se vider en maximum en 48 H afin d'éviter l'éclosion des larves de moustiques. Et en ce qui concerne les moustiques, il n'y a pas de Chikungunia sur Draguignan.
5. Les mises à niveau des bouches d'eau potable sur le revêtement réalisé par le Département sur les boulevards Foch et Liberté n'ont pas été faites. La question est suivie par la ville.

6. Dans le cadre du budget participatif de 2025, le projet de cheminement plus pratique de la Traverse Jacques Brel a été légèrement modifié après concertation avec les habitants. [Les autres projets de 2024](#) sont en cours de réalisation : ...poser des jeux pour les plus petits au skate-park ainsi qu'au parc Haussmann... . Les votes pour les projets 2025 seront ouverts du [01/10/2025 au 07/11/2025](#).
7. La page Facebook de l'Observance n'est pas à jour. L'info sera remontée au service concerné.

Le site à jour est Facebook Chapelle Obs

8. Il avait été prévu la réfection et la réhabilitation du Chemin du Cadenet qui va de l'avenue de Grasse au coin du cimetière américain. L'accès à cet endroit avait été fermé à l'époque à cause des mauvaises fréquentations. **La réflexion pour sa réouverture reste à l'étude avec une alternative envisagée sur le côté de l'ancien Mess**
9. Les aménagements du boulevard des Remparts sont pour l'instant en stand-by.
10. Le pluvial de l'avenue Montferrat est reporté.
11. Pour les constructions sur l'avenue Montferrat, il semble que l'on n'ait pas tenu compte des véhicules supplémentaires. La mairie répond que les discussions avec les promoteurs sont acharnées mais le PLU autorise aujourd'hui le quota de 1,3 véhicules par logement. Une refonte du PLU est prévue pour 2027 [et il est rappelé que cette refonte est l'affaire de tous](#).
12. On manque de policiers ce qui entraîne de l'insécurité ou au moins un sentiment. Réponse de la mairie : Les policiers étaient en formation, leur retour permet de nouveau d'augmenter les patrouilles. À noter que certaines villes aux alentours, peuvent proposer des salaires plus élevés pour les policiers municipaux, entraînant des départs et l'obligation donc d'en engager des nouveaux et de les former...
13. Pose de bornes d'incendie au chemin du Pas du Loup, en attente de réponse.
14. Demande de pose d'un miroir par la ville pour la sortie d'un lotissement. La législation ne le permet pas mais individuellement il est permis d'en poser un, mais autant que possible pas sur un des poteaux de la ville.
15. Message d'alerte, il existe deux types : l'un pour les alertes générales émane de la préfecture et est basé sur la localisation du smartphone. L'autre pour les alertes locales émane de la ville et est basé sur la localisation de l'habitation. Mais pour cela il est nécessaire de s'inscrire. Pour ce faire aller sur [le site de télé-alerte de la commune](#) :
16. Le trottoir de l'avenue de Grasse a bien été prolongé au-delà du feu rouge de la calade, mais s'arrête à tort un peu avant le 'tournant des poubelles'. Cette dernière partie sera plus difficile à réaliser (rétrécissement de la voie ?), mais reste d'actualité. Il a été signalé que certaines voitures se garent sur ce trottoir, et qu'un rappel devra être fait auprès des propriétaires.
17. Au début de l'avenue de Grasse, il est signalé à nouveau qu'une à trois voitures (dont un camion) se garent sur le trottoir, en plein virage, le rendant très dangereux pour les piétons obligés de marcher sur la voie sur cette section à peu de visibilité.
18. La fibre sur le chemin Etoile Pascale. La mairie peut faire pression, mais cela ne dépend pas d'elle mais des opérateurs. Par contre l'avenue de Grasse vient d'être mise en service.

19. Les travaux du chemin du Coutelet semblent réduits au minimum, c'est-à-dire que le revêtement sera refait mais pas l'élargissement ! À suivre
20. Véhicules garés sur le trottoir dans le boulevard Joseph Collomp. Les résidents ont aménagé leur entrée en jardin d'agrément et garent donc leur véhicule sur le trottoir, ce qui n'est pas bien sûr pas la bonne solution.

Fin de séance à 19 H 30 – **Prochaine réunion le 2 décembre**